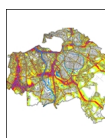


Le Conseil général du Val-de-Marne a initié et coordonné la réalisation d'une cartographie du bruit en Val-de-Marne. Un outil interactif donne accès aux niveaux d'exposition au bruit des infrastructures de transport et des sites industriels présents sur le territoire. Les cartes stratégiques du bruit dans l'environnement en Val-de-Marne sont maintenant accessibles en ligne.



Le Conseil général du Val-de-Marne a initié et coordonné la réalisation d'une cartographie du bruit en Val-de-Marne. Un outil interactif donne accès aux niveaux d'exposition au bruit des infrastructures de transport et des sites industriels présents sur le territoire. Les cartes stratégiques du bruit dans l'environnement en Val-de-Marne sont maintenant accessibles en ligne.

Bien que les Départements n'aient pas été désignés comme autorités compétentes pour la réalisation des cartes de bruit stratégiques, le Conseil général du Val-de-Marne a réalisé les cartes de bruit liées aux grandes infrastructures de son territoire : les cartes de bruit des routes nationales, départementales, des voies ferrées et des aéronefs sont disponibles dans leur intégralité. Cette démarche volontaire de la part du CG94 a permis d'aider les communes et EPCI concernés par l'application de la directive européenne sur le bruit dans l'environnement à répondre en partie à leurs obligations réglementaires. Le diagnostic à l'échelon du réseau de la voirie communale est en cours d'avancement. La cartographie sonore permet non seulement d'identifier les zones les plus exposées, mais aussi de repérer les zones calmes à protéger. Le Conseil général voit dans ces cartes un véritable outil d'aide à la décision pour vérifier la compatibilité des projets d'aménagement et des opérations de renouvellement urbain avec les critères de développement durable tels que l'environnement sonore ou la qualité de l'air. En tant que gestionnaire de la voirie départementale, le CG94 va établir, en concertation avec les habitants, un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) dont les objectifs sont de prévenir les effets du bruit, de réduire les niveaux de bruit lorsque cela est nécessaire et de protéger les « zones calmes » identifiées comme telles.

Pour accompagner la réalisation de ses PPBE, le CG94 a créé une rubrique Bruit sur son site Internet. Cette mission de création de contenus rédactionnels a été confiée au CIDB (lien vers l'article correspondant dans la marge).

Accéder à l'outil de consultation des cartes du bruit du Val-de-Marne : www.cartesbruit94.fr